

Arrêté du Président

N° 2022-321

**OBJET :** Liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, dans ses dispositions issues de l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, articles 7-2°, 10 et 12 et 33,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment ses articles 14 à 17,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne arrêtées par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne le 15 décembre 2020 révisées partiellement le 20 janvier 2022, conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Considérant le fait que les trois-cent (300) décisions de nomination dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, jointes au présent arrêté, permettent, conformément aux dispositions du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 susvisé, à cent (100) emplois d'être pourvus au titre de la promotion interne et répartis respectivement pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne au choix (74), et au titre de la promotion interne après examen professionnel (26),

Considérant que le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, au regard des cent (100) emplois pouvant être ouverts, a considéré que vingt-six (26) d'entre eux peuvent être attribués pour l'accès au titre de la promotion interne après examen professionnel au grade d'ingénieur territorial relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les listes des lauréats des examens professionnels d'accès au grade d'ingénieur principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant l'examen effectué le 29 novembre 2022 par le président du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, assisté du collège composé des représentants des employeurs des collectivités affiliées, des dossiers des fonctionnaires proposés par les autorités territoriales des collectivités territoriales et des établissements publics qui lui sont affiliés,

ARRETE

**Article 1er :** La liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités et établissements publics affiliés au Centre Interdépartemental de Gestion.

Publication sous forme électronique sur le site internet du  
CIG de la petite couronne [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023



Fait à Pantin, le 29 novembre 2022

Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20221129-2022-321-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Annexe à l'arrêté n° 2022-321 du 29 novembre 2022 portant liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Nom - Prénom	Collectivité ou Etablissement public
ADJANOHUN Nathalie	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
AMICE Bertrand	MONTREUIL
BLIN Manuel	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
BOIVIN Corentin	LE KREMLIN-BICETRE
CARRERE Sylvain	DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
CROSNIER Isabelle	SIAAP
DA SILVA Ricardo	NOISY-LE-GRAND
FILLATRE Elisabeth	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
GIGUEL Mélanie	DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
HARDUIN Hervé	SIAAP
IZQUIERDO Vanessa	NANTERRE
JULES Morgane	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
LEONARD Clément	LES LILAS
MARSAT Rachelle	NEUILLY-SUR-SEINE
MICHOT Ophélie	SIAAP
OUAHSINE Rachid	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
PERRIERE Sylvain	T12 - GRAND-ORLY-SEINE-BIEVRE
PLINGUET Laëtitia	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
POULAIN Anthony	T6 - PLAINE COMMUNE
PRIEUR Brice	EPTB SEINE GRANDS LACS
RAUSCHER Cécile	DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
SAJEB A Stéphane	VILLEMOMBLE
SOUILLARD Amélie	ORMESSON-SUR-MARNE
TARAMINI Guillaume	VITRY-SUR-SEINE
TOTOLI Flavio	MANDRES-LES-ROSES
VIEVILLE Emilie	NANTERRE

La présente liste est arrêtée à vingt-six fonctionnaires (26).

Fait à Pantin, le 29 novembre 2022



Le Président,

Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

Président délégué du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

Publication sous forme électronique sur le site internet du  
CIG de la petite couronne [www.ciq929394.fr](http://www.ciq929394.fr)

Du 29 novembre 2022 au 29 janvier 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-28750060-20221129-2022-321-AR  
Date de télétransmission : 29/11/2022  
Date de réception préfecture : 29/11/2022